





Modifications apportées à votre contrat d'assurance Responsabilité civile

Menu

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Responsabilité civile

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance de la Responsabilité Civile des entreprises (57700)	Responsabilité civile des entreprises – Max (091.0)	Garantie de responsabilité patronale pour l'Assuré envers les employés résidents du Canada.	Introduction de deux exclusions : 1. Atteinte à la confidentialité 2. Communications non sollicitées
		L'exception relative aux automobiles s'applique à l'utilisation d'un véhicule des neiges motorisé ou de ses remorques utilisées dans le cadre des activités de l'entreprise.	
		L'exclusion relative aux dommages aux lieux que le client vend, donne ou abandonne ne s'applique pas si lesdits lieux sont les travaux du client et ont été occupés, donnés ou offerts en location par lui pour une durée n'excédant pas 12 mois.	
		L'étendue territoriale des garanties s'applique à l'échelle mondiale pour les poursuites intentées au Canada ou aux États-Unis d'Amérique ou les règlements extrajudiciaires auxquels nous avons consenti.	
		Définition élargie de l'assuré incluant automatiquement les entités avec lesquelles l'Assuré a conclu un contrat comportant une obligation de tenir indemne l'autre partie.	



Modifications apportées à votre contrat d'assurance Responsabilité civile

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Assurance de la Responsabilité Civile des entreprises (57300F)	Responsabilité civile des entreprises – Max (091.0	Garantie de responsabilité patronale de l'Assuré envers les employés résidents du Canada.	Introduction de deux exclusions : 1. Atteinte à la confidentialité 2. Communications non sollicitées
		L'exception relative aux automobiles s'applique à l'utilisation d'un véhicule des neiges motorisé ou de ses remorques utilisées dans le cadre des activités de l'entreprise.	
		L'exclusion relative aux dommages aux lieux que le client vend, donne ou abandonne ne s'applique pas si lesdits lieux sont les travaux du client et ont été occupés, donnés ou offerts en location par lui pour une durée n'excédant pas 12 mois.	
		L'étendue territoriale des garanties s'applique à l'échelle mondiale pour les poursuites intentées au Canada ou aux États-Unis d'Amérique ou les règlements extrajudiciaires auxquels nous avons consenti	
		Définition élargie de l'assuré incluant automatiquement les entités avec lesquelles l'Assuré a conclu un contrat comportant une obligation de tenir indemne l'autre partie.	

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Responsabilité civile

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture +	Réductions possibles de la couverture -
Assurance de la Responsabilité Civile Umbrella des entreprises (55355F)	Responsabilité civile complémentaire (096.0)	L'exclusion relative aux aéronefs comporte une exception pour les activités ou les travaux effectués sur les lieux d'un aéroport lorsque ces activités ou travaux sont exécutés dans une zone désignée par Transports Canada comme étant une zone non réglementée.	L'exclusion à l'égard des sites Web interactifs, salons de clavardage, forums interactifs ou babillards électroniques s'étend aussi aux sites Web et forums interactifs.
	Exclusion liée à l'abus (113.8)	L'exclusion relative aux lois sur les accidents du travail et aux lois semblables comporte une exception pour la responsabilité de tiers assumée par l'assuré en vertu d'un contrat ou d'une entente.	Des exclusions s'appliquent maintenant à : a) Atteinte à la confidentialité b) Communications non sollicitées c) Pyrite
	** Nouveau formulaire – Avenant relatif aux actes fautifs en matière de pratiques de emploi **	L'exclusion relative aux dommages à vos produits comporte une exclusion moins restrictive modifiée qui s'applique aux activités liées à la vente, à la réparation ou à l'entretien d'automobiles. La couverture est exclue pour les défauts existant au moment de la vente ou du transfert du produit.	L'exception à l'exclusion concernant la pollution en cas d'échappement de carburants, de lubrifiants ou d'autres fluides d'un matériel mobile exige maintenant que l'échappement provienne d'une pièce permanente faisant partie intégrante du matériel.
	Dispositions générales (240.0)	L'exception à l'exclusion concernant la pollution en cas d'incendie prévoit une exception supplémentaire pour les dommages corporels et matériels occasionnés par la chaleur ou la fumée de l'incendie, ou les substances utilisées pour le combattre.	

Modifications apportées à votre contrat d'assurance Responsabilité civile

RSA	INTACT ASSURANCE		
Titre du formulaire	Titre du formulaire	Élargissement de la couverture 	Réductions possibles de la couverture 
Limites territoriales de la garantie (Canada seulement) (57198)	Avenant modifiant les limites territoriales de la garantie – Canada (112.8)	Définition élargie de l'étendue territoriale pour inclure le monde entier si le sinistre, la blessure ou les dommages découlent de l'utilisation d'espaces lors de salons, d'expositions, de foires, de colloques, de séminaires de formation ou de réunions d'affaires afin de promouvoir ou de faire avancer les activités du client.	
Extension de la garantie à la collision des appareils de levage (ascenseurs et monte-charge) (57137)	Avenant d'extension de garantie – Collision d'appareils de levage (098.0)	Les biens transportés dans un ascenseur ne sont plus exclus.	